

15 Réaliser les déclarations sociales

OBJECTIFS

DURÉE : 1 heure 30

- Calculer et vérifier les charges sociales.
- Transmettre les documents aux organismes.
- Éditer l'état des charges sociales.

Situation professionnelle

En tant que chef d'entreprise, Adrien Chardonner doit veiller au paiement des cotisations patronales et salariales. Au titre d'employeur, il est en effet considéré comme l'interlocuteur des organismes sociaux. De ce fait, il est civilement, pénalement et fiscalement responsable des éventuelles erreurs qui peuvent entraîner amendes et pénalités.

Adrien délègue à Olivier Lapiere la réalisation et la transmission des documents sociaux obligatoires auprès des différentes administrations sociales : l'Urssaf, Pôle Emploi et les caisses de retraite complémentaire. Il lui demande d'être particulièrement vigilant quant aux échéances.

Olivier doit ainsi préparer les documents spécifiques aux obligations sociales du mois d'octobre et veiller à les transmettre, dans les délais impartis, aux divers organismes.

Mission Préparer dans les délais les documents sociaux obligatoires

Olivier vous confie la responsabilité de préparer les déclarations sociales du mois d'octobre N, en insistant sur les délais à respecter. Il vous transmet le fichier des organismes sociaux (► Document 1) et vous recommande de prendre connaissance du calendrier récapitulatif des obligations sociales (► Document 2 et 3).

→ FICHE 1 • Paramétrer les éléments relatifs aux organismes sociaux.

→ FICHE 2 • Éditer l'état des charges sociales. → FICHE 3 • Établir la DUCS. → FICHE 4 • Établir la DADS-U.

Document 1 Fichier des organismes sociaux

Organisme	Urssaf	Pôle Emploi	ARRCO	AGIRC
Adresse	10 rue de Paris	12 chemin de la Billette	14 rue de la République	25 bd Théodore Aubanet
Code postal	83000	83000	83000	83000
Ville	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
Téléphone	04 94 12 30 10	04 94 46 13 50	04 94 10 20 58	04 94 62 07 78
Fax	04 94 12 30 30	04 94 46 13 51	04 94 10 20 59	04 94 62 07 79
N° SIRET	43256721500012	50163396000015	50247985200023	77570970200010
N° affiliation	12548712040	02400031305K	1429689210A	1250894581B
Mode de paiement	Télérèglement EDI	Télérèglement EDI	Télérèglement EDI	Télérèglement EDI
Banque Domiciliation	Banque Palatine Draguignan	LCL Draguignan	Boursorama Draguignan	CIC Lyonnaise de banque Draguignan
RIB	50003-2006-20540254781-44	85001-4850-45280045450-20	40618-0615-10000015310-74	10096-18574-00026961701-34

Document 2 Calendrier des obligations sociales du mois d'octobre

Sachant que l'effectif de la société est de 27 personnes et que le versement des salaires se fait le 30 du mois, les échéances sont les suivantes :

- le 15 novembre N : versement des cotisations Urssaf (avec Pôle emploi) calculées sur les salaires d'octobre N ;
- le 30 décembre N : versement trimestriel (sur les salaires d'octobre, novembre et décembre) des cotisations aux caisses de retraite complémentaire des cadres et non-cadres ;
- le 31 janvier N+1 : envoi de la déclaration annuelle des données sociales (DADS) et du tableau récapitulatif (TR).

Document 3 Les moyens de déclaration

L'obligation de déclaration et de paiement par voie dématérialisée

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises ont obligation de verser mensuellement leurs cotisations, contributions et taxes auprès de l'Urssaf et doivent effectuer leurs déclarations sociales et le paiement, par voie dématérialisée, sous peine de majoration.

Sont concernés par cette obligation de déclaration et de paiement dématérialisé par voie électronique, tous les employeurs du secteur privé ou du secteur public, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics administratifs, scientifiques et culturels.

La déclaration unifiée des cotisations sociales (DUCS)

La DUCS permet de transmettre sur un support unique et à un seul destinataire l'ensemble des éléments de salaire et d'effectif nécessaires au calcul des cotisations Urssaf, Pôle emploi, retraite complémentaire AGIRC et ARCCo. Elle tient lieu de bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) vis-à-vis des Urssaf mais ne dispense pas la déclaration annuelle des données sociales.

Comment déclarer la DUCS ?

- Par Internet : si l'entreprise est assujettie à l'obligation de déclaration par voie électronique ou si l'entreprise a opté pour ce mode de déclaration.
- Sur le site www.net-entreprises.fr, en cochant la case « DUCS », on peut saisir la déclaration.
- Sur le site <https://mon.urssaf.fr>, par dépôt de fichier si le logiciel de paie génère des fichiers à la norme DUCS EDI.

La déclaration annuelle des salaires (DADS)

C'est un document établi en fin d'année sur lequel l'employeur inscrit nominativement les rémunérations brutes et plafonnées de chaque salarié sur lesquelles doivent être acquittées les cotisations patronales et salariales.

Les informations mentionnées sur ce document sont essentielles à la garantie des droits des salariés.

Deux modes déclaratifs sont à la disposition des employeurs pour la DADS unifié (DADS-U) par Internet :

- www.net-entreprise.fr, si le logiciel de paie est à la norme 4DS ;
- www.e-ventail.fr, si le logiciel de paie n'est pas compatible.

Réflexion sur l'utilisation du PGI

1. Faut-il valider le bulletin de paie pour éditer un état des charges sociales ?
2. Quels sont les éléments pris en compte par le PGI pour éditer une DUCS ? Justifiez votre réponse.